Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 035-213500655-20250702-D55_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Par suite d'une convocation en date du 27 juin 2025 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 2 juillet 2025 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.
Etaient présents : ARMAND Régine (pouvoir de M. Morre), BESSON Etienne, BOUQUET Christiane (pouvoir de M. Ravel), CILLARD Nathalie, GARIN Julien, GUILLEMOIS Alain, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel, MAGAND Jean (pouvoir de M. Detoc), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.
Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : DETOC Erwan (pouvoir à M. Magand), DOMEC Lucie, DUMORTIER Jean, MORRE Patrick (pouvoir à Mme Armand), RAVEL Jean-Jacques (pouvoir à Mme Bouquet)
Secrétaire : Myriem TREHIN

N°55/2025 — Evolution des tarifs ALSH et Espace Jeunes

La Commune de La Chapelle Thouarault est organisatrice depuis le 1er septembre 2024 de l'accueil de loisirs, de l'Espace jeunes et de la Passerelle.
Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1er septembre 2025, compte tenu du taux d'inflation depuis le 1er septembre 2024, et des nouveaux tarifs de repas votés par délibération n°54/2025 :

TARIFS DE L'A.L.S.H. (3-11 ans)

Les enfants peuvent être accueillis les mercredis et les vacances scolaires en journée ou en ½ journée avec ou sans repas (la consommation du repas uniquement n'est pas possible)
Les tarifs sont dégressifs sur la base des tranches de quotients familiaux appliqués pour la tarification restauration.

Tarifs à compter du 1er septembre 2025							
	Pour un enfant habitant La Chapelle Thouarault				Pour un enfant Hors Commune		
Tranche de Quotient Familial	Journée	1/2 Journée	Repas Cantine		Journée	1/2 Journée	Repas Cantine
0€ - 695€	5.30€	3.98€	1€		9.38€	8.45€	3.54€
696€ - 915€	7.24€	5.44€	3.54€		11.83€	10.65€	3.54€
916€ - 1130€	9.59€	7.19€	4.09€		14.08€	12.67€	4.09€
1131€ - 1345€	10.91€	9.21€	4.63€		14.99€	13.49€	4.63€
1346€ et +	12.04€	10.05€	4.91€		16.12€	14.50€	4.91€

TARIFS DE L'ESPACE JEUNES

Passerelle (9-12 ans) :
2.00€ par présence l'après-midi
Espace-Jeunes (13-17 ans) :

- ✓ Inscription forfaitaire annuelle : 10 euros par an

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants

- ➢ Approuve les tarifs exposés ci-dessus, en vigueur au 1er septembre 2025

La Secrétaire de séance
Myriem TREHIN

La Maire
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault